GUIDE d'utilisation des **panneaux d'informations lumineux**

CHÂTEAU GONTIER SUR MAYENNE

La Ville de Château-Gontier sur Mayenne possède **six panneaux d'informations lumineux couleurs** permettant la diffusion de messages en simultané. Ces panneaux sont sous la responsabilité du service Information et Communication de la Ville qui enregistre les messages et gère l'affichage. Ils peuvent afficher du **texte, de la photo, de la vidéo** (cette dernière est uniquement réservée à la Ville) à raison de 5 messages par minute en moyenne.

Où sont implantés les panneaux ?

- Avenue de la Division Leclerc
- Rond-point d'Anjou
- Place Quinefault
- Au croisement de la rue de la Fougetterie et de la rue du 8-Mai 1945
- Avenue de Saint-Fort
- Centre commercial Saint-Aventin sur la commune déléguée d'Azé

Quels sont les objectifs de ces supports de communication ?

- Diffuser des informations d'intérêt général liées aux animations associatives et institutionnelles de la Ville et du Pays de Château-Gontier
- Amplifier et simplifier la promotion des manifestations associatives

Les MESSAGES

■ Harmoniser et sécuriser l'affichage en Ville en supprimant les banderoles Avenues de Razilly et Carnot

Qui peut diffuser un message ?

La Ville de Château-Gontier sur Mayenne, la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier, les associations castrogontériennes et communautaires (accompagnées par le Pays) sont concernés par ces panneaux et pourront soumettre des propositions de messages. Les établissements scolaires ont également accès aux panneaux lumineux seulement si leur demande concerne des portes ouvertes ou manifestation exceptionnelle (ex : concours de la chanson à l'Espace Saint-Fiacre).

Les sociétés privées (entreprises, commerces...) n'y ont pas accès (sauf les actions collectives).

Faire passer une information sur les panneaux lumineux est **gratuit**.

Quels messages peuvent être diffusés ?

Les messages doivent concerner des **informations d'intérêt général et relatives à la Ville ou au Pays de Château-Gontier** s'adressant à un nombre suffisamment large de personnes et **l'action doit se dérouler sur la Ville de Château-Gontier sur Mayenne** :

- les informations municipales et communautaires : travaux, déviations, inscription sur les listes électorales...
- les informations culturelles : concerts, spectacles
- les informations sportives : rencontres (équipe 1 seulement) et tournois
- les manifestations associatives : salons, braderies, brocantes, conférences, expositions

La PROCÉDURE

Les événements annoncés doivent se dérouler sur le territoire de Château-Gontier sur Mayenne.

Tout autre message n'a pas vocation à être diffusé.

Formulaire d'insertion

Un formulaire de demande d'insertion est disponible :

- en téléchargement sur le site *www.chateaugontiersurmayenne.fr* dans la rubrique mes Démarches

- au service Information et Communication joignable par :
  - Téléphone : 02 43 09 55 60
  - Mail : communication@chateaugontier.fr

Le formulaire de demande d'insertion devra être entièrement complété même si une affiche est jointe. La demande devra parvenir au service Information et Communication :

- prioritairement par mail à l'adresse suivante : communication@chateaugontier.fr

- par courrier* à : Hôtel de Ville et de Pays, Service Information et Communication, 23 place de la République, 53200 Château-Gontier sur Mayenne

**Les visuels devront être envoyés obligatoirement par mail. Dans le cas contraire, ils ne seront pas utilisés.*

Délais à respecter

La demande doit être adressée **au moins 15 jours avant la date de diffusion souhaitée**. Toute demande hors délais ne sera pas prise en compte.

La PROCÉDURE

Réception de votre demande

Dans le cas d'une réponse négative, vous recevrez un message vous expliquant les raisons du refus.

Diffusion des messages

La Ville se réserve un droit prioritaire dans la diffusion des informations.

Elle reste également seule juge de l'opportunité de la diffusion des messages.

Les messages validés seront diffusés 7 jours avant la date de l'événementjusqu'au jour J.

Les messages seront identiques sur chacun des panneaux et la mise en situation sera laissée à l'appréciation du service Information et Communication.